



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 069

SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2021

OBJET : Candidature au dispositif « BOURG CENTRE » OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 8 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le dix-sept décembre 2021, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, M Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, Mme Sandrine COUSTE, Mme Sylvie MAURY.

POUVOIRS : (4) M. Jean-François MADONIA pouvoir à Mme Catherine COMBES, Mme Monique LEROY pouvoir à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Franck TEYSSIER pouvoir à M. Sylvain DÉCOR, M. Philippe MARCON pouvoir à M. Sylvain DÉCOR.

ABSENTS : (3) M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT, M. Lucien DUPRÉ.

ABSENT EXCUSE : (1) M. Clément CHAPPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCACTION : 17 décembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à candidature au dispositif « BOURG CENTRE » OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE ;

Vu le courriel du Pays Haut Languedoc et Vignobles en date du 16/12/2021 ;

Considérant que la commune de Saint-Chinian correspond à l'ensemble des critères des « BOURG CENTRE » avec son rôle de centralité ;

Considérant que cette démarche présente un enjeu stratégique dans la mesure où elle a été initiée en vue de déterminer le projet communal et les politiques d'aménagement et de développement urbains ;

Considérant qu'il convient d'obtenir l'approbation des membres du Conseil Municipal pour inscrire la commune dans la démarche d'Appel à candidatures « BOURG CENTRE » OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE ;

Considérant l'intérêt de solliciter des aides financières pour mettre en œuvre ces projets.

Madame le Maire rappelle que les Bourgs-Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines sont un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité du territoire et, plus globalement, à l'équilibre de notre région.

Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement, elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs.

La commune de Saint-Chinian a le souhait de s'inscrire dans la démarche d'un projet de développement et de la valorisation de son territoire avec l'aide de la communauté de communes Sud Hérault, du Pays Haut Languedoc et Vignobles et de la Région Occitanie.

L'objectif est d'établir le Plan de Référence, document central synthétisant l'ensemble des actions urbaines à engager pour le développement et la restructuration de la commune, qui devraient être traitées en cohérence avec des opérations déjà engagées.

La commune de Saint-Chinian souhaite promouvoir son territoire et mettre en valeur son centre ancien, ses espaces publics, et proposer un aménagement urbain et qualitatif au sein de la commune au profit des administrés.

Cette démarche d'appel à candidatures « BOURG CENTRE » OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE se déroule en 3 étapes :

- L'acte de pré-candidature en constitue la première,
- La deuxième étape vise à identifier le contenu des réflexions devant être engagées à l'occasion de l'élaboration du Projet de développement et de valorisation (cahier des charges, méthode de travail, pilotage...),
- La troisième étape constitue la phase proprement dite d'élaboration du Projet qui se conclura par la rédaction du Contrat « BOURG CENTRE » OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE.

La commune souhaite donc s'inscrire dans la démarche du projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg-Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire et souhaite faire acte de candidature auprès de la Région Occitanie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : D'APPROUVER** la démarche d'inscription dans un projet de développement et de valorisation de la commune ;
- **Article 2 : DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente ;
- **Article 3 : D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région pour l'étude de définition de projet ;
- **Article 4 : DE CHARGER** Madame la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité ainsi qu'à la Présidente de la Région Occitanie.
-

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Chinian le 22/12/2021

Le Maire,
Catherine COMBES

